



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Coubron, le 10 Avril 2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 Avril,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h00

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Martine BOUVET, Maires Adjoints,
Patrick VERGE, Pascal COMMEAUX, Joël LEFEVRE, Conseillers Municipaux Délégués,
Alain PAPIN, Sandrine STENECK, Benjamin TOUITOU, Francis NGASSI-TAGA, Jean-Claude MATHIAS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Willy KLEIN pouvoir à Claude SPIQUEL,
Pascale COLTIER pouvoir à Patricia ROBIDA,
Maryse FLECHE pouvoir à Céline RUVA,
Jacques PLAISANT pouvoir à Pascal COMMEAUX,
Carine MARY pouvoir à Joël LEFEVRE
Manon HELARY pouvoir à Ludovic TORO,
Céline KONIGSBAUER pouvoir à Mélanie LE SAUTER,
Kenza LHAMZI pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE,
Roselyne BRUNON pouvoir à Jean-Claude MATHIAS,

Absente excusée non-représentée :

Evelyne GUERIN

ORDRE DU JOUR :

I/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée désigne Monsieur Sébastien GASPARD

II/ NOTICES – PROJETS DE DELIBERATIONS

Intervention de Monsieur PRESTI, Responsable du Centre des Finances Publiques du Raincy dont dépend la commune de Coubron.

1/ COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET VILLE

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Monsieur Sébastien GASPARD indique que le Compte Financier unique (CFU) est un document unique qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable. Ce document commun, à l'ordonnateur et au comptable public, est composé de données d'exécution budgétaire et d'informations financières et patrimoniales destinées à apporter une vision exhaustive de la situation financière de la commune.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 confère un fondement juridique au CFU et entérine son déploiement sur les exercices 2024 à 2026.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes pour l'exercice 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ses budgets dès l'exercice 2024. Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire demande si cette année d'autres villes ont été volontaires pour la mise en place du Compte financier unique.

Monsieur Sébastien Gaspard, répond que non, nous sommes la seule ville du territoire à mettre en place du CFU cette année, mais que les villes devront obligatoirement le mettre en place l'année prochaine.

Monsieur Sébastien Gaspard, explique que la crise économique impacte notre budget. Il rappelle les 53% de baisse de la DGF en 10 ans.

Monsieur Sébastien Gaspard précise :

- que nous avons un résultat positif qui est atteint par la bonne réalisation des recettes sur l'exercice, portée essentiellement par la fiscalité mais dont l'évolution n'est pas suffisante pour absorber l'évolution des prélèvements sur la fiscalité observée depuis 2023 (pénalité loi SRU et FCCT notamment) ;
- qu'il n'y a pas de recettes nouvelles mais la perte de recettes perçues en 2023 qui ne se retrouvent pas en 2024, telles que les droits de mutation dont nous avons perçu exceptionnellement deux années en une, la Dotation de Solidarité versée par la Métropole du Grand Paris non reconduite en 2024, ou des dispositifs tels que l'amortisseur énergétique ;
- qu'il faut avoir une prudence particulière car les recettes réelles de fonctionnement baissent de 3,4% entre 2023 et 2024 ;

- que nous avons des dépenses réelles de fonctionnement qui par contre augmentent de 8,6%, poussées par les dépenses indispensables d'entretien de voirie, les charges de personnel obligatoires (GVT et revalorisation réglementaires) et les prélèvements sur la fiscalité ;
- qu'après plusieurs années de baisse de nos dépenses de fonctionnement depuis 2018, en 2024 – comme en 2023 –, dans un contexte inflationniste fort et réglementaire impactant (RH), la commune a vu à nouveau ses dépenses de fonctionnement augmenter ;
- que la DGF globale est en légère hausse à 89€ par habitant si on y intègre ses composantes additionnelles, mais toujours l'une des plus basses du Département et de notre Territoire (214€ par habitant de moyenne sur le Territoire de Grand Paris Grand Est) ;

Monsieur le Maire intervient en précisant que l'habitat est une compétence transférée à l'EPT. Et que pourtant la commune est pénalisée par l'Etat pour sa carence au regard de la loi SRU alors que le taux au niveau territorial est de 27%, soit supérieur aux 25% réglementaires. Il rappelle qu'il n'y a plus de terrain pour construire, que 70% du territoire communal est protégé avec validation de l'Etat, et que c'est pour ça qu'il a décidé de porter l'application de cette pénalité devant la Justice.

Monsieur GASPARD reprend et indique que les investissements ont été maintenus à un niveau important, soit 1 153 K€ (hors RAR), pour l'entretien et la modernisation de notre patrimoine portés principalement par la construction de la Maison de Santé et de l'ALSH / Médiathèque, la transition énergétique (relamping, véhicules électriques, isolation de bâtiments...), la marche en avant du Restaurant Scolaire, la modernisation de notre système de vidéoprotection, les travaux réalisés dans les écoles (préau, interphonie, fibre, clôtures occultantes) ;

Il rappelle également le montant des subventions notifiées qui atteint près de 154K€ en 2024, orientées vers les projets liés à la transition énergétique.

Monsieur le Maire précise que les Maires du Territoire ont validé une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il remercie les élus de la commune pour le travail qu'ils accomplissent quotidiennement pour les Coubronnois, dans un contexte pourtant de plus en plus difficile.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Claude SPIQUEL.

Pas d'autre prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2 (Jean-Claude MATHIAS, Roselyne BRUNON)

(Le Maire ne prend pas part au vote ainsi que son mandant Mme HELARY étant porteur de son pouvoir)

2/ AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 VILLE

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Monsieur Sébastien GASPARD rappelle les résultats de la clôture de l'exercice 2024 qui ont été annoncés par Monsieur Presti.

Il précise ainsi que la section d'investissement dégageant un solde déficitaire (après RAR) de 1 705 294,56 €, le CFU fait ressortir de besoin de financement en section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement constaté au CFU est repris à hauteur de 2 357 033,93 € à cette section conformément aux dispositions de l'article R2311-5 qui prévoit l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, dans le cas d'un déficit.

Il propose donc au Conseil Municipal d'affecter 1 705 294,56 € à la couverture du déficit de la section d'investissement et de maintenir à la section de fonctionnement, la somme de 2 357 033,93 €, en section de fonctionnement.

Pas de prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Jean-Claude MATHIAS et Roselyne BRUNON)

3/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS 2025

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Monsieur Sébastien GASPARD expose que le Budget Primitif 2025 prévoit une ouverture de crédits décomposée comme suit :

- Subventions aux **associations** de **40 224,00 €**
- Subvention d'équilibre au **C.C.A.S** de **2 798,00 €**

Il précise que la liste détaillée par association est annexée au document.

Monsieur Jean-Claude Mathias : Nous pourrions demander beaucoup plus pour les associations, car ce sont elles qui font le plus d'activités sur Coubron, nous pouvons les en remercier. Je voulais également vous remercier d'avoir publié l'initiative que nous avons menée avec le Secours Populaire Français pour collecter des fonds.

Monsieur le Maire : C'est vrai que nous souhaiterions tous augmenter les subventions versées à nos associations tant elles participent à notre vivre ensemble et font la spécificité de notre ville. Malheureusement, avec des dotations à un niveau si faible, cela nous est rendu quasi impossible. Mais naturellement je souscris à vos propos quant à leur importance et à leur investissement.

Pas d'autre prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :

UNANIMITE

(Ne prend pas part au vote :

- Benjamin TOUITOU pour le Club d'escrime
- Céline RUVA pour la Troupe Théâtrale Coubronnoise
- Jean-Yves CONNAN, Ludovic TORO, Pascal COMMEAUX, Joël LEFEVRE pour le Tennis Club Coubronnois
- Patricia ROBIDA, Pascale COLTIER, Martine BOUVET pour Fet'art
- Claude SPIQUEL pour le FC Coubronnois
- Patricia ROBIDA pour le Clos de Bréon
- Claude SPIQUEL, Jean-Louis ALEXANDRE et Sébastien GASPARD pour Badminton
- Claude SPIQUEL, Ludovic TORO, Jean-Louis ALEXANDRE, Joël LEFEVRE, Patricia ROBIDA pour AIAAD
- Ludovic TORO pour le Volley Sportif
- Roselyne BRUNON pour Gymnastique Volontaire
- Martine BOUVET, Claude SPIQUEL, Jean-Yves CONNAN pour le Club de l'amitié
- Martine BOUVET pour le Comité de Jumelage
- Mélanie LE SAUTER pour Fleurs et Lumières
- Jean-Claude Mathias pour le Secours Populaire)

4/ TAUX DES TAXES LOCALES 2025

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Monsieur Sébastien GASPARD indique que le point sur la fiscalité a été abordé lors de la présentation de la note de synthèse du point relatif au CFU.

Il rappelle donc que les taux de fiscalité 2025 seront inchangés par rapport à ceux de 2024 et que les taux appliqués dans notre commune sont parmi les 25% les plus bas du département de Seine-Saint-Denis.

Pas de prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :

UNANIMITE

Monsieur Sébastien GASPARD rappelle les principaux points clés et structurants du BP2025 :

- Une pression qui sera forte sur notre section de fonctionnement résultant des conséquences combinées de hausses de nos dépenses, en raison de coûts –notamment énergétiques– toujours à un niveau élevé, des charges de personnel qui continueront d’augmenter (notamment en lien avec la hausse de 3 points des cotisations CNRACL), du programme très important de rénovation de la voirie communale et du niveau élevé de certains prélèvements tels que le doublement de la pénalité acquittée au titre du non-respect de la loi SRU qui est passé de 67 K€ en 2023 à 154K€ en 2025 ou le FCCT de 77 à 93K€, ainsi que de la baisse de certaines recettes (baisse attendue sur les droits de mutations en 2025 notamment) ;
- Des recettes inscrites avec réalisme mais néanmoins prudence, un certain nombre de données ne nous ayant pas encore, à date, été communiquées (dotations);
- Des enveloppes supplémentaires inscrites sur un certain nombre de nos projets d’investissement pour faire face aux éventuels travaux supplémentaires et équipements des bâtiments nouvellement construits (notamment sur l’ALSH/Médiathèque et la Maison Médicale) ;
- Une section investissement qui témoigne d’une posture volontariste pour 2025, avec, outre la poursuite des projets structurants de la commune, ALSH/Médiathèque et Maison de Santé, des crédits affectés à des opérations axées principalement sur la voirie, la modernisation de nos bâtiments et équipements, la sécurité, et l’entretien du cadre de vie et de nos espaces publics ;
- Un programme d’investissement inscrit sans qu’il ne soit nécessaire de recourir à l’emprunt, pour la 6ème année consécutive, ce qui permet à la commune de poursuivre son désendettement et ainsi alléger la charge de la dette.
- Une poursuite de la recherche de financements extérieurs, 6 dossiers ayant déjà été déposés depuis le début de l’année, pour un montant en demande de plus de 900K€, pour financer des opérations importantes (relamping éclairage public, bardage courts de tennis, réalisation de nouveaux cours de pétanque, panneau lumineux...) auprès de la Région Ile de France et de la Métropole du Grand Paris, et dans une moindre mesure auprès des services de l’Etat.

Pas de prise de parole, demande d’informations ou de précisions.

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

**ABSTENTIONS : 2 (Jean-Claude MATHIAS,
Roselyne BRUNON)**

6/ RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS CONDUITES PAR LA VILLE DE COUBRON AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) – EXERCICE 2024
RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Monsieur Sébastien Gaspard explique que le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), créé en 1991, est un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France qui permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Ce Fonds, qui repose sur la solidarité financière entre les communes est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des communes de la Région Ile-de-France disposant de ressources élevées, au profit des communes moins favorisées.

La ville de Coubron est bénéficiaire du FSRIF depuis 2023, ayant passé le seuil des 5 000 habitants en 2022. Au titre du FSRIF 2024, la commune a perçu 84 209€, contre 73 041€ en 2023.

Il indique que le tableau, annexé, recense les actions réalisées en matière d'équipement et d'aménagement urbain ainsi que les actions entreprises par la Ville dans les domaines suivants : sportif, éducatif, culturel, sécurité, environnement et autres actions concourant à l'amélioration des conditions de vie...

Pas de prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :
UNANIMITE

III/ DECISIONS DU MAIRE

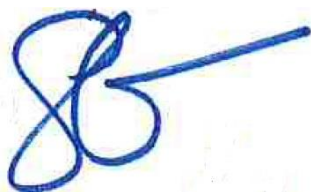
Le Conseil approuve la présentation de la liste des décisions du Maire, sans question ni observation.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h47

Le secrétaire de séance
Monsieur Sébastien GASPARD

A blue ink signature, appearing to be 'SG', written in a stylized, cursive manner.

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est
Ludovic TORO

A black ink signature, appearing to be 'LT', written in a stylized, cursive manner.